

## **AVIS AUX CITOYENS**

### **RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES ET IMPLANTATION D'UN RÉSEAU PLUVIAL- SECTEUR PENTES 40-80- PHASE 2**

La présente est pour vous informer que des travaux de réfection des infrastructures (réseaux eau potable, égout sanitaire, égout pluvial, pavage et bordures, ainsi qu'un bassin de rétention des eaux pluviales) seront effectués sur une portion de la rue Chantecler, de la décharge du lac Rond à l'intersection Morin et ce, dès le début du mois d'avril 2024. Les travaux sont prévus pour une période d'environ trois (3) mois consécutifs, soit jusqu'à la fin de juin 2024. Le stationnement de la plage sera inaccessible pendant les travaux. Il est possible que certains travaux soient finalisés en septembre 2024, mais seront suspendus pendant la période estivale.

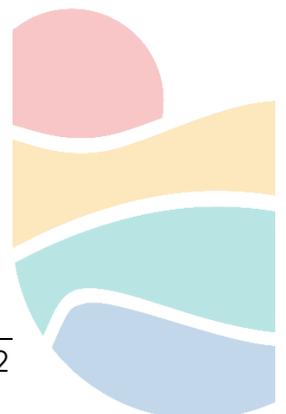
L'Entrepreneur débutera par l'enlèvement du pavage et l'installation de conduites d'aqueduc temporaire. Le réseau temporaire sera installé sur le robinet extérieur de votre propriété. Si vous avez des problèmes d'eau à l'intérieur de votre bâtiment, en lien avec l'aqueduc temporaire, vous pourrez téléphoner au numéro identifié sur l'accroche-porte qui sera apposé lors de l'installation.

Des coupures du réseau d'aqueduc sont aussi prévues. Des pancartes seront installées au préalable pour en aviser les résidents.

Des pancartes signalant les détours pour l'accès vers la zone des travaux seront installées aux endroits stratégiques.

L'Entrepreneur a procédé ou procédera prochainement à un enregistrement vidéo de tout le secteur, pour s'assurer de l'état des lieux et des propriétés avant le début des travaux. À cet effet, il devra filmer tout le pourtour de toutes les habitations. Nous vous remercions de lui permettre d'accéder à l'ensemble de votre terrain. Dans le cas contraire, si vous présumez que les travaux ont causé des dommages à votre propriété, nous ne pourrions reconnaître que ceux-ci ont été causés par les travaux et vos recours ne pourront être admis.

Il y aura défense de stationner le long de la rue Chantecler dès le début des travaux. La circulation automobile sera permise pour les résidents du secteur seulement. Votre entrée et votre stationnement de résidence devraient être accessibles en tout temps. Dans le cas contraire, l'Entrepreneur vous avisera 48 heures à l'avance de l'impossibilité d'accéder à votre propriété avec votre véhicule, et ce pour une période la plus courte possible.



À cet effet, nous vous remettons une autorisation de stationner le long des rues adjacentes, que vous pourrez laisser en évidence sur le pare-brise intérieur de votre véhicule. Les services de police et de sécurité seront avisés de cette permission temporaire.

Vers la fin des travaux d'infrastructure, l'Entrepreneur procédera au réaménagement de votre terrain qui aurait pu être affecté par les travaux. De la tourbe en plaques sera installée, ou un engazonnement par hydroensemencement sera effectué, pour réparer les pelouses. L'Entrepreneur passera régulièrement pour l'arrosage, mais avec les températures chaudes de l'été, nous craignons que ce ne soit pas suffisant. Ainsi, nous aimerions obtenir votre collaboration afin que vous arrosiez le gazon nouvellement posé, dans la mesure du possible et d'une façon plus continue (quelques heures par jour), idéalement en fin de journée. Advenant, qu'en raison de la canicule, la Ville émette un avis d'interdiction d'arrosage, la présente lettre fera office de permis temporaire d'arrosage, **uniquement pour la zone couverte par la nouvelle pelouse.** Pour une durée de six (6) semaines, nous vous demandons de **ne pas tondre la nouvelle pelouse.**

Si des entraves ne permettent pas l'accès aux résidences pour la collecte des bacs de rebuts, vous devrez placer vos bacs en bordure de votre entrée, **la veille de la collecte.** L'Entrepreneur les amènera dans un endroit où le camion de service pourra les collecter. Nous vous suggérons d'identifier vos bacs avec les numéros civiques de votre adresse. Ainsi, l'Entrepreneur pourra vous rapporter vos bacs et non celui de vos voisins.

Si vous possédez une borne pour recharge de véhicule électrique, veuillez communiquer avec nous pour nous en aviser.

Nous vous remercions à l'avance de votre patience, votre compréhension et votre collaboration. Dès que nous aurons plus d'informations, nous vous tiendrons informés.

Pour toutes inquiétudes et questions : 450-229-2921 poste 3211  
ou à l'adresse courriel : [sthdm@vdsa.ca](mailto:sthdm@vdsa.ca)

**Services techniques et hygiène du milieu  
Ville de Sainte-Adèle**

